

# Chapitre I.

## Le rôle d'Internet, notamment des médias sociaux, dans le trafic et l'usage de drogues

Le contrôle des drogues et la prévention et le traitement de l'usage de drogues à l'ère d'Internet présentent pour la communauté internationale à la fois des difficultés et des perspectives ; le présent chapitre analyse le point de convergence entre les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et les défis posés par Internet, l'accent étant mis sur l'évolution de la situation en matière de trafic de drogues en ligne. Du fait des technologies de chiffrement qui sont utilisées et des problèmes de compétence juridictionnelle qui nécessitent une collaboration à l'échelle mondiale, les services de détection et de répression ont du mal à surveiller les activités liées aux drogues qui ont lieu en ligne et à poursuivre quiconque s'en rend coupable. Les médias sociaux servent de plus en plus au commerce local de drogues illicites, dont on craint qu'elles ne soient ainsi plus accessibles aux enfants et aux adolescentes et adolescents. Dans le même temps, ces plateformes ouvrent des possibilités pour ce qui est de prévenir l'usage non médical de substances et de sensibiliser aux méfaits de cet usage en permettant la communication avec les personnes qui prennent des drogues et entre ces personnes, de coordonner les actions

stratégiques de la communauté et de faire en sorte que les services d'analyse de drogues puissent appuyer les initiatives de santé publique. Le présent chapitre aborde également le problème de l'utilisation des plateformes de commerce électronique légitimes aux fins du trafic de drogues, en particulier les efforts déployés pour favoriser la coopération entre les pouvoirs publics et le secteur des services en ligne. Les groupes criminels se servent des plateformes en ligne pour le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes, de précurseurs chimiques et d'autres nouvelles substances psychoactives. La présence en ligne de fentanyl et d'opioïdes synthétiques est très inquiétante, considérant la forte puissance de ces produits et le risque de décès par surdose qui y est lié. Parmi les initiatives de l'OICS visant à empêcher qu'Internet ne serve au trafic de drogues figurent l'opération « Acronym », le Programme GRIDS et les outils d'échange d'informations en temps réel tels que IONICS. L'OICS note que les partenariats public-privé ont encore besoin d'être développés, et il insiste sur la nécessité de la coopération internationale et du renforcement de la législation face aux problèmes évolutifs que pose le trafic de drogues par Internet.

### A. Introduction

1. La communauté internationale a adopté la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention sur les substances psychotropes de 1971 avant l'avènement d'Internet, puis la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 peu avant que les grands changements liés aux technologies de l'information et des communications ne prennent une ampleur mondiale. Ces conventions constituent le fondement du régime international de contrôle des

drogues et continuent d'orienter les décisions concertées qui sont prises pour préserver la santé physique et morale de l'humanité. Les pays signataires sont tenus de limiter aux seules fins médicales et scientifiques la production, la fabrication, l'exportation, l'importation, la distribution, le commerce, l'emploi et la détention des drogues, tout en assurant leur disponibilité à ces fins<sup>1</sup>. Les mesures législatives, réglementaires et politiques mises en œuvre pour atteindre ces objectifs doivent être proportionnées,

<sup>1</sup>Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 4, par. 1, al. c).

bienveillantes et fondées sur le respect des droits humains<sup>2</sup>. Il s'avère qu'Internet offre à la fois des moyens de poursuivre les objectifs des conventions et de les compromettre, car il permet des communications qui facilitent le commerce, le trafic et l'usage de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques<sup>3</sup>.

2. Si la coopération internationale prônée par les trois traités des Nations Unies relatifs au contrôle des drogues reste utile pour prévenir le détournement de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs à partir du commerce international licite, le monde criminel s'est également adapté au nouvel environnement informationnel et technologique. L'augmentation du trafic de drogues en ligne suit la tendance générale observée en matière d'utilisation d'Internet et de commerce facilité par Internet. En ce qui concerne le trafic et l'approvisionnement en précurseurs chimiques et en équipements destinés à la fabrication illicite de drogues, le rôle d'Internet a évolué mais n'a pas encore bouleversé les filières. La part des transactions illicites réalisée en ligne continue de croître : elle représente chaque année un pourcentage plus important du marché mondial illicite des drogues, dont la valeur se situe entre 200 et 600 milliards de dollars<sup>4</sup>. Les marchés de la drogue facilités par Internet ont un potentiel de croissance considérable, car les éléments technologiques sur lesquels ils s'appuient ne cessent d'évoluer et de larges pans de la population mondiale utilisent les médias sociaux<sup>5</sup>.

3. Dès 2000, dans sa résolution 43/8, la Commission des stupéfiants s'est dite résolue à réduire les quantités de produits pharmaceutiques et de précurseurs placés sous contrôle qui étaient offertes à des fins illicites grâce à l'utilisation abusive d'Internet<sup>6</sup>. En 2009, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a publié les *Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous*

*contrôle international*<sup>7</sup>. En 2015, dans le chapitre thématique de son rapport annuel, intitulé « La santé physique et morale de l'humanité : difficultés et perspectives dans le domaine du contrôle international des drogues », il présentait le problème émergent que constituait l'utilisation d'Internet aux fins du trafic et de l'usage de drogues. Dans les conclusions et recommandations de ce chapitre, il constatait la nécessité pour les États d'élargir la gamme des interventions permettant de faire face aux nouvelles substances psychoactives et aux techniques de commercialisation qui encourageaient et facilitaient l'usage non médical de drogues, par exemple par le biais d'Internet et des réseaux sociaux<sup>8</sup>. En outre, dans son rapport annuel pour 2021, il abordait, au titre des questions d'intérêt mondial, l'utilisation des médias sociaux dans la promotion de l'usage non médical de drogues<sup>9</sup>.

4. Actuellement, les défis urgents à relever au macroniveau en matière de contrôle international des drogues sont l'usage impropre, le détournement depuis le commerce intérieur et l'évolution des précurseurs sur mesure et pré-précurseurs ainsi que des nouvelles substances psychoactives, y compris des opioïdes de synthèse destinés à un usage non médical, qui ne sont pas placés sous contrôle international. Au microniveau, Internet et les médias sociaux plus particulièrement, combinés aux techniques de chiffrage, ont eu pour effet d'accroître la disponibilité des drogues sur le marché illicite et de rendre la prévention de leur trafic plus difficile pour les services de détection et de répression.

5. En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les États parties ont l'obligation de prendre des mesures pour éviter que les substances placées sous contrôle ne soient détournées vers les circuits illicites, tout en facilitant la disponibilité de ces substances à des fins médicales et scientifiques légitimes. Dans le contexte d'un marché mondialisé, la réduction de l'offre illicite exige une coopération internationale dès le stade de la production. Les transactions suspectes qui ont lieu en ligne sont difficiles à repérer, car elles sont cachées au milieu d'opérations commerciales légitimes. Afin de se conformer aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, les États parties devraient réglementer les nouveaux espaces de commerce en ligne suivant des approches globales et équilibrées<sup>10</sup>. Cela suppose d'accorder toute l'attention voulue à la réduction de l'offre et de la demande illicites de drogues, à la promotion de la recherche et à la mise en commun des connaissances.

<sup>2</sup>E/INCB/2022/4.

<sup>3</sup>Rapport mondial sur les drogues 2022 (publication des Nations Unies, 2022).

<sup>4</sup>Rapport mondial sur les drogues 2005, vol. 1, *Analyse* (publication des Nations Unies, 2005) ; et Harry R. Sumnall, « The harm reduction impact of cryptomarkets: inequality and opportunity », *Addiction*, vol. 113, n° 5 (2018), p. 801 et 802.

<sup>5</sup>Judith Aldridge, Alex Stevens et Monica Barratt, « Harms, benefits and the policing of cryptomarkets: a response to commentaries », *Addiction*, vol. 113, n° 5 (2018), p. 802 à 804 ; Judith Aldridge, Alex Stevens et Monica Barratt, « Will growth in cryptomarket drug buying increase the harms of illicit drugs? », *Addiction*, vol. 113, n° 5 (2018), p. 789 à 796 ; Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) et Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), *EU Drug Markets — Impact of COVID-19* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2020) ; et *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2, *Problèmes actuels concernant les drogues* (publication des Nations Unies, 2023), chap. 7.

<sup>6</sup>E/INCB/2022/4.

<sup>7</sup>Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XI.6.

<sup>8</sup>Voir E/INCB/2015/1, chap. I.

<sup>9</sup>E/INCB/2021/1.

<sup>10</sup>E/INCB/2022/1.

## B. Possibilités offertes par Internet pour prévenir l'usage non médical de drogues

6. La télémédecine et les cyberpharmacies illustrent bien l'ambivalence d'une situation qui comporte à la fois des difficultés et des opportunités. Toutes deux présentent un grand potentiel d'amélioration de l'accès aux soins de santé, mais permettent également à des acteurs illégitimes de se dissimuler parmi les prestataires légitimes. La télémédecine est une solution de soins de santé en plein essor<sup>11</sup>. Le recours à Internet permet aux médecins d'établir des ordonnances en ligne, mais plusieurs études font apparaître une corrélation entre télémédecine et surprescription<sup>12</sup>. Les cyberpharmacies ont l'avantage, pour les consommateurs et consommatrices, d'offrir des coûts plus bas, d'être pratiques et d'assurer une certaine confidentialité, tandis qu'elles permettent aux entreprises de réduire les dépenses et d'accroître leur compétitivité<sup>13</sup>.

7. Aux fins du traitement, de la réadaptation, du suivi et de la réinsertion sociale des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues, la télémédecine représente une ressource supplémentaire précieuse pour se rapprocher des patientes et des patients<sup>14</sup>, et la prestation en ligne de services liés au traitement de l'usage de drogues est une pratique très prometteuse<sup>15</sup>. Il existe plusieurs forums de discussion en ligne consacrés aux sujets liés aux drogues. Les échanges y portent parfois sur des questions logistiques pratiques en rapport avec l'achat illicite de drogues, comme le signalement de vendeurs frauduleux expressément nommés et la description des mesures de sécurité à prendre en ligne<sup>16</sup>, mais on y aborde également les risques inhérents à l'usage de drogues<sup>17</sup>. Ces informations peuvent avoir un caractère très local et inclure des avertissements quant à des drogues frelatées qui auraient

<sup>11</sup>Laura Hoffman, « Shedding light on telemedicine and online prescribing: the need to balance access to health care and quality of care », *American Journal of Law and Medicine*, vol. 46, n° 2 et 3 (juillet 2020), p. 237 à 251 ; et Kostas Mouratidis et Apostolos Papagiannakis, « COVID-19, Internet, and mobility: the rise of telework, telehealth, e-learning, and e-shopping », *Sustainable Cities and Society*, vol. 74 (2021), p. 103182.

<sup>12</sup>Tim K. Mackey, Bryan A. Liang et Steffanie A. Strathdee, « Digital social media, youth, and nonmedical use of prescription drugs: the need for reform », *Journal of Medical Internet Research*, vol. 15, n° 7 (juillet 2013), p. e143.

<sup>13</sup>Sia Chong Hock, Mervyn Ming Xuan Lee et Lai Wah Chan, « Regulating online pharmacies and medicinal product e-commerce », *Pharmaceutical Engineering*, vol. 39, n° 6 (novembre/décembre 2019).

<sup>14</sup>E/INCB/2022/1.

<sup>15</sup>Rapport mondial sur les drogues 2022.

<sup>16</sup>James Martin, Jack Cunliffe et Rasmus Munksgaard, *Cryptomarkets: A Research Companion* (Bingley, Royaume-Uni, Emerald Group Publishing, 2019).

<sup>17</sup>Angus Bancroft, « Responsible use to responsible harm: illicit drug use and peer harm reduction in a darknet cryptomarket », *Health, Risk and Society*, vol. 19, n° 7 et 8 (décembre 2017), p. 336 à 350.

été rencontrées<sup>18</sup>. Si cette mise en commun des connaissances est une bonne chose, on ignore si elle donne lieu à des réductions significatives des dépenses globales de santé, les personnes contactées par ces moyens faisant rarement partie des plus vulnérables de celles qui prennent de la drogue<sup>19</sup>.

8. Les autorités sanitaires nationales peuvent faire en sorte de mieux utiliser les plateformes de médias sociaux afin d'adresser aux jeunes des conseils de prévention et des avertissements sanitaires concernant l'usage de drogues et afin de les informer des endroits où chercher de l'aide et des moyens d'en trouver en cas d'usage problématique. L'OICS constate que certains gouvernements et certaines organisations internationales s'efforcent d'utiliser Internet pour prévenir l'usage de drogues et pour améliorer la lutte contre la drogue aux niveaux national et international.

## C. Difficultés posées par Internet en matière de contrôle des drogues

9. Internet met en relation, dans le monde entier, les vendeurs et les acheteurs potentiels de marchandises licites aussi bien qu'illicites. Les personnes qui se livrent au trafic de drogues peuvent toucher un large public à l'échelle internationale en se servant des médias sociaux et d'autres plateformes en ligne pour proposer leurs produits. Cette communication en ligne entre vendeurs et acheteurs potentiels, discrète voire chiffrée, se fonde dans la masse des messages et des activités de commerce électronique légitimes. Ne serait-ce que par leur ampleur, les communications passant par ces plateformes rendent la surveillance extrêmement difficile pour les organismes de réglementation, même lorsqu'elles laissent des traces numériques. Il est compliqué d'intenter une action en justice et d'engager des poursuites en cas d'infractions de trafic commises en ligne. De par sa portée mondiale, le trafic de drogues facilité par Internet pose des problèmes de compétence juridictionnelle, et les délinquantes et délinquants peuvent transférer leurs activités vers des territoires où la répression est moins forte et où les sanctions pénales sont moins sévères, ou s'installer dans des pays d'où ils pourront échapper à l'extradition.

10. Avec les nouvelles techniques de chiffrement et les innovations permettant de dissimuler l'adresse de protocole Internet des utilisateurs et utilisatrices, comme les

<sup>18</sup>Aldridge, Stevens et Barratt, « Will growth in cryptomarket drug buying increase ».

<sup>19</sup>Sumnall, « The harm reduction impact of cryptomarkets ».

réseaux privés virtuels, auxquelles s'ajoutent les exigences classiques de protection de la liberté d'expression et de droit à l'anonymat, ainsi que l'emploi de l'argot et des émojis, les services de détection et de répression sont confrontés à une tâche colossale. S'il est difficile d'enquêter sur les individus concernés et d'établir leur responsabilité pénale, la moindre erreur commise par les personnes impliquées dans le trafic de drogues peut toutefois permettre aux services de détection et de répression de les identifier<sup>20</sup>.

11. Récemment, en Europe, des groupes criminels organisés ont exploité des technologies reposant sur Internet aux fins du trafic de drogues : smartphones modifiés, « cryptophones » ou téléphones « PGP » équipés du système EncroChat et d'autres logiciels similaires. Ils pensaient ainsi communiquer en toute confidentialité, mais les services de détection et de répression sont parvenus à déchiffrer leurs conversations et ont fait tomber plusieurs cibles de grande importance à partir de 2021. Rien qu'en France, la Gendarmerie nationale a intercepté plus de 120 millions de messages écrits provenant de 60 000 téléphones portables, et les données ainsi recueillies ont permis de remonter jusqu'à plus d'une centaine de pays<sup>21</sup>. Les affaires pénales qui se sont ensuivies dans plusieurs pays européens ont abouti à un nombre sans précédent de condamnations pour trafic de drogues à grande échelle, homicides et infractions à la législation sur les armes<sup>22</sup>. Les communications en ligne chiffrées sont à double tranchant pour les criminels : elles sont sûres, mais elles peuvent aussi cesser de l'être.

Les cryptophones sont des smartphones de conception particulière qui font appel à des méthodes de chiffrement perfectionnées, propres à protéger tous les systèmes de communication. Ils utilisent un matériel similaire à celui des téléphones portables ordinaires, dont ils se distinguent essentiellement par des logiciels de chiffrement avancés. Leur priorité est la sécurité et la confidentialité, assurées grâce à des fonctions telles que le chiffrement des appels et des messages écrits, le démarrage sécurisé, la protection du chargeur de démarrage et des dispositifs visant à empêcher toute altération du matériel.

<sup>20</sup> États-Unis, Département de la justice, « Administrators of DeepDotWeb indicted for money-laundering conspiracy, relating to kickbacks for sales of fentanyl, heroin and other illegal goods on the darknet », communiqué de presse, 8 mai 2019 ; et Europol, « Bitzlato: senior management arrested », communiqué de presse, 23 janvier 2023.

<sup>21</sup> Jan-Jaap Oerlemans et D.A.G van Toor, « Legal aspects of the EncroChat operation: a human rights perspective », *European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice*, vol. 30, n° 3 et 4 (2022), p. 309 à 328.

<sup>22</sup> Europol, « DeepDotWeb shut down: administrators suspected of receiving millions of kickbacks from illegal dark web proceeds », communiqué de presse, 8 mai 2019 ; et Europol, « Double blow to dark web marketplaces », communiqué de presse, 3 mai 2019.

12. Le niveau d'accès à Internet varie d'une région à l'autre et à l'intérieur des pays, mais il gagne partout en importance et cette tendance est appelée à se poursuivre. Dans les pays occidentaux, les jeunes acquièrent généralement leur premier téléphone portable entre 7 et 10 ans, et une part croissante des activités sociales des adolescentes et adolescents se déroule en ligne<sup>23</sup>. Aux États-Unis d'Amérique, près de 40 % des enfants âgés de 8 à 12 ans utilisent les médias sociaux, et les adolescentes et adolescents y passent plusieurs heures par jour – en moyenne 3,5 heures, selon une étude<sup>24</sup>. Dans ce pays, près de la moitié des adolescentes et adolescents, soit un nombre deux fois plus important qu'il y a seulement 8 ans, déclarent utiliser Internet « presque constamment »<sup>25</sup>. Cette augmentation du temps passé en ligne par les enfants s'accompagne toutefois, parallèlement, d'un recul des comportements à risque chez les adolescentes et adolescents, notamment en ce qui concerne l'usage de substances et les affrontements physiques. Limiter le temps consacré à une socialisation non structurée avec des pairs dans l'espace public a pour effet de réduire les possibilités et les tentations de commettre des infractions classiques<sup>26</sup>.

13. En observant la manière dont l'utilisation d'Internet a évolué sur une période de 30 ans, on constate que les distributeurs de drogues adaptent leurs comportements afin de réduire les risques de se faire arrêter<sup>27</sup>. Dans un premier temps, ils ont délaissé le commerce de rue à ciel ouvert pour privilégier la vente dans des espaces fermés. La distribution en ligne est un prolongement de la stratégie qui consiste, pour les délinquants, à tirer parti de la technologie<sup>28</sup>. Ce n'est pas une tendance uniforme vers plus de discrétion. Certains segments du commerce en ligne cherchent à se rendre invisibles grâce à des logiciels décentralisés et à des communications chiffrées tandis que d'autres, poussant l'audace toujours plus loin, s'affichent sur les médias sociaux ordinaires. Les travaux de recherche qui ont été jusqu'à présent consacrés

<sup>23</sup> Alex McCord, Philip Birch et Lewis A. Bizo, « Digital displacement of youth offending: scoping and understanding the issue », *Journal of Criminological Research, Policy and Practice*, vol. 8, n° 4 (juin 2022), p. 243 à 259.

<sup>24</sup> États-Unis, Département de la santé et des services sociaux, « Surgeon General issues new advisory about effects social media use has on youth mental health », communiqué de presse, 23 mai 2023.

<sup>25</sup> Emily A. Vogels, Risa Gelles-Watnick et David Massarat, « Teens, social media and technology 2022 », Pew Research Center, 10 août 2022.

<sup>26</sup> Robert Svensson *et al.*, « For whom do unstructured activities matter? The interaction between unstructured and structured activities in delinquency and cannabis use: a national self-report study », *Crime and Delinquency*, vol. 69, n° 10 (juillet 2022), p. 2022 à 2045.

<sup>27</sup> Kim Moeller, Heith Copes et Andy Hochstetler, « Advancing restrictive deterrence: a qualitative meta-synthesis », *Journal of Criminal Justice*, vol. 46 (2016), p. 82 à 93.

<sup>28</sup> Thomas Friis Sogaard *et al.*, « Ring and bring drug services: delivery dealing and the social life of a drug phone », *International Journal of Drug Policy*, vol. 69 (2019), p. 8 à 15 ; et Maria Tcherni *et al.*, « The dark figure of online property crime: is cyberspace hiding a crime wave? », *Justice Quarterly*, vol. 33, n° 5 (2016), p. 890 à 911.

à ces questions portent essentiellement sur les pays développés de l'hémisphère Nord ainsi que sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

## 1. Cryptomarchés – vers un commerce de gros

14. Les cryptomarchés sont des cybermarchés du darknet qui se trouvent sur le deep Web. Le deep Web héberge des contenus qui ne sont pas indexés par les moteurs de recherche, par exemple les services bancaires en ligne et les boîtes de messagerie électronique, et il représente 96 % de l'ensemble du trafic Internet. Les marchés du darknet, eux, sont accessibles uniquement à l'aide de logiciels spécifiques, comme le réseau proxy anonyme The Onion Router (Tor) ; ils utilisent le système de chiffrement PGP pour masquer le contenu des courriers électroniques, et les paiements s'y font au moyen de cryptomonnaies<sup>29</sup>. Les cryptomarchés ont attiré l'attention du public pour la première fois en 2013, lorsque l'administrateur du site Silk Road 2.0 a été arrêté. Depuis lors, les services de détection et de répression des États-Unis et de l'Union européenne ont procédé à l'arrestation de dizaines d'administrateurs, qui ont été inculpés pour trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent et association de malfaiteurs<sup>30</sup>.

---

Tor est un réseau superposé de poste à poste qui permet de naviguer anonymement sur Internet. Grâce à plusieurs couches de chiffrement, il masque à la fois la source et la destination des informations. Tor fait passer le trafic Internet par un réseau mondial de plus de 7 000 relais volontaires, rendant l'activité de ses utilisateurs et utilisatrices difficile à suivre. Ce logiciel libre et ouvert protège la vie privée en soustrayant l'emplacement des utilisateurs et utilisatrices et leur activité à la surveillance du réseau ou à l'analyse du trafic et en garantissant l'anonymat de l'adresse IP grâce aux nœuds de sortie Tor.

---

15. Les administrateurs assurent le fonctionnement des sites au jour le jour, percevant des frais de transaction

<sup>29</sup>Martin, Cunliffe et Munksgaard, *Cryptomarkets* ; et *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2.

<sup>30</sup>États-Unis, Département de la justice, « Three Germans who allegedly operated dark web marketplace with over 1 million users face U.S. narcotics and money-laundering charges », communiqué de presse, 3 mai 2019 ; États-Unis, Département de la justice, « Administrators of DeepDotWeb indicted for money-laundering conspiracy » ; États-Unis, Département de la justice, « Dozens of online "dark markets" seized pursuant to the forfeiture complaint filed on Manhattan Federal Court in conjunction with the arrest of the operator of Silk Road 2.0 », communiqué de presse, 7 novembre 2014.

de 8 % à 15 % sur les ventes, et gèrent des systèmes de dépôt fiduciaire qui permettent de bloquer les paiements aux vendeurs jusqu'à la livraison<sup>31</sup>. Les estimations de la valeur monétaire de ces marchés varient considérablement. En 2021, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estimait la valeur globale du commerce de drogue sur les cryptomarchés à environ 315 millions de dollars par an ; selon d'autres estimations, le total des ventes réalisées sur les différentes plateformes se situerait entre 36 et 221 millions de dollars par an<sup>32</sup>. La valeur globale de ce commerce sur le darknet pourrait avoir quadruplé entre la période 2011-2017 et la période 2017-2020. L'achat de drogues sur les cryptomarchés implique un certain niveau de connaissances techniques, et la plupart des personnes qui font usage de drogues sont jeunes et instruites<sup>33</sup>.

16. Les acheteurs et acheteuses indiquent recourir à ces marchés parce qu'ils donnent accès à des drogues d'une qualité plus prévisible. Les quelques analyses scientifiques qui ont pu être réalisées confirment que les drogues obtenues sur les cryptomarchés sont moins susceptibles d'être frelatées et affichent un degré de pureté plus élevé que celles qui ne sont pas achetées en ligne<sup>34</sup>. Les acheteurs comme les vendeurs considèrent que les transactions en ligne présentent moins de risques d'escroquerie, de violence physique et de menaces que les échanges effectués dans la rue, même lorsque ceux-ci se font avec des revendeurs connus ou avec des amis<sup>35</sup>. En règle générale, les vendeurs n'opèrent que pendant six mois environ, en ne traitant qu'avec un petit nombre d'acheteurs<sup>36</sup>, et l'activité commerciale se concentre généralement entre les mains de

<sup>31</sup>États-Unis, Département de la justice, « Three Germans who allegedly operated dark web marketplace with over 1 million users » ; et Martin Horton-Eddison et Matteo Di Cristofaro, « Hard interventions and innovation in crypto-drug markets: the escrow example », *Global Drug Policy Observatory, Policy Brief*, n° 11 (2017), p. 16 à 27.

<sup>32</sup>Naoki Hiramoto et Yoichi Tsuchiya, « Measuring dark web marketplaces via bitcoin transactions: from birth to independence », *Forensic Science International: Digital Investigation*, vol. 35, art. n° 301086 (décembre 2020).

<sup>33</sup>Venkataraman Bhaskar, Robin Linacre et Machin Stephen, « The economic functioning of online drugs markets », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 159 (2019), p. 426 à 441 ; et *Rapport mondial sur les drogues 2022*.

<sup>34</sup>Fernando Caudevilla *et al.*, « Results of an international drug testing service for cryptomarket users », *International Journal of Drug Policy*, vol. 35 (2016), p. 38 à 41.

<sup>35</sup>Monica J. Barratt, Jason A. Ferris et Adam Winstock, « Safer scoring? Cryptomarkets, social supply and drug market violence », *International Journal of Drug Policy*, vol. 35 (2016), p. 24 à 31 ; et Andréanne Bergeron *et al.*, « The success rate of online illicit drug transactions during a global pandemic », *International Journal of Drug Policy*, vol. 99, art. n° 103452 (2022).

<sup>36</sup>Lukas Norbutas, « Offline constraints in online drug marketplaces: an exploratory analysis of a cryptomarket trade network », *International Journal of Drug Policy*, vol. 56 (2018), p. 92 à 100 ; et *Rapport mondial sur les drogues 2022*.

quelques vendeurs importants qui empochent l'essentiel des profits<sup>37</sup>.

Un VPN, ou réseau privé virtuel, permet de connecter en toute sécurité entre eux des appareils ou des réseaux informatiques via le réseau Internet public. Il permet d'accéder à des réseaux privés dans des conditions de sécurité renforcées et à des coûts de communication réduits, offrant ainsi une certaine souplesse pour le travail à distance. Les VPN permettent de contourner la censure sur Internet. S'ils recourent couramment au chiffrement, ce n'est pas systématique. La connexion se fait au moyen de protocoles de tunnelisation, de sorte qu'un VPN utilisant le réseau Internet public peut comporter certains des avantages propres aux réseaux privés étendus.

17. La plupart des sites sont en anglais, mais la plateforme russophone Hydra est devenue le plus grand marché du darknet au monde en 2019, avant d'être supprimée en 2022<sup>38</sup>. Les envois internationaux ont diminué avec le temps et les cryptomarchés alimentent principalement les marchés nationaux<sup>39</sup>. Pour la livraison, les cryptomarchés peuvent utiliser des cachettes ou des points de dépôt. Le vendeur indique l'endroit où se trouvent les drogues grâce à une technologie faisant appel au système mondial de positionnement sur une application de messagerie instantanée chiffrée. L'acheteur peut ensuite récupérer les drogues sans même le rencontrer<sup>40</sup>. Depuis peu, on observe l'apparition de marchés en Asie et en Amérique du Sud, et il se pourrait que la répartition géographique globale des marchés soit en train de changer avec l'expansion du darknet dans ces régions<sup>41</sup>.

<sup>37</sup>Scott W. Duxbury et Dana L. Haynie, « Network embeddedness in illegal online markets: endogenous sources of prices and profit in anonymous criminal drug trade », *Socio-Economic Review*, vol. 21, n° 1 (janvier 2023), p. 25 à 50 ; Scott W. Duxbury et Dana L. Haynie, « The network structure of opioid distribution on a darknet cryptomarket », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 34 (2018), p. 921 à 941 ; et Vincent Harinam, « Dealings on the dark web: an examination of the trust, consumer satisfaction, and the efficacy of interventions against a dark web cryptomarket », thèse de doctorat, Université de Cambridge, 2021.

<sup>38</sup>Anastasia Meylakhs et Ramil Saidashev, « A qualitative analysis of the Russian cryptomarket Hydra », *Kriminologisches Journal*, vol. 3 (2021), p. 169 à 185 ; et Jonathan Reed, « World's largest darknet market shut down, \$25 million in bitcoin seized », *Threat Hunting*, 8 juin 2022.

<sup>39</sup>David Décary-Héту, Masarah Paquet-Clouston et Judith Aldridge, « Going international? Risk taking by cryptomarket drug vendors », *International Journal of Drug Policy*, vol. 35 (2016), p. 69 à 76 ; et Jakob Demant *et al.*, « Going local on a global platform: a critical analysis of the transformative potential of cryptomarkets for organized illicit drug crime », *International Criminal Justice Review*, vol. 28, n° 3 (septembre 2018), p. 255 à 274.

<sup>40</sup>EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19* ; et Meylakhs et Saidashev, « A qualitative analysis of the Russian cryptomarket Hydra ».

<sup>41</sup>Rapport mondial sur les drogues 2022.

18. Le volume moyen des transactions effectuées sur les cryptomarchés est aussi en augmentation. Il semble que la tendance soit à une progression des ventes en gros de drogues de type « ecstasy » et, dans une moindre mesure, d'opioïdes (la vente en gros étant définie comme portant sur plus de 1 000 dollars de produits)<sup>42</sup>. Cette évolution montre bien que les cryptomarchés sont directement rattachés aux marchés de la drogue hors ligne et peuvent jouer le rôle d'intermédiaire virtuel, en faisant le lien entre les grossistes et les vendeurs qui constituent des stocks aux fins de la distribution hors ligne<sup>43</sup>. La reclassification de l'hydrocodone aux États-Unis a coïncidé avec une augmentation soutenue des échanges d'opioïdes sur les cryptomarchés<sup>44</sup>.

19. Malgré plusieurs arrestations largement médiatisées de personnes qui administraient des sites de vente en ligne, l'ensemble de l'écosystème a fait preuve de résilience, en dépit de sa volatilité<sup>45</sup>. Des cybermarchés disparaissent de façon soudaine, soit parce qu'ils sont visés par des opérations de répression, soit à la suite d'escroqueries de sortie (« exit scams ») organisées par les administrateurs<sup>46</sup>. Les personnes qui utilisent ces systèmes s'adaptent et mettent en place des fonctionnalités visant à réduire les failles de sécurité, par exemple des méthodes de vérification qui leur permettent de conserver leur nom d'utilisateur et leur note de réputation lorsqu'ils rejoignent une nouvelle plateforme de vente<sup>47</sup>. Il semble qu'on évoluera ensuite vers l'abandon du logiciel Tor en faveur de l'outil Invisible Internet Project (I2P) et d'autres outils similaires du « véritable » darknet, qui disposent de leurs propres réseaux, car les services de détection et de répression sont parvenus à mener des interventions efficaces contre Tor<sup>48</sup>.

<sup>42</sup>Judith Aldridge et David Décary-Héту, « Hidden wholesale: the drug diffusing capacity of online drug cryptomarkets », *International Journal of Drug Policy*, vol. 35 (2016), p. 7 à 15 ; et *Rapport mondial sur les drogues 2023*.

<sup>43</sup>Samantha J. Brown, Jonathan C. Reid et Wesley Myers, « "Let's talk about stealing sh\*t": online socialization and its potential to influence offline offending », *Crime and Delinquency* (2023) ; et EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19*.

<sup>44</sup>James Martin *et al.*, « Effect of restricting the legal supply of prescription opioids on buying through online illicit marketplaces: interrupted time series analysis », *BMJ*, vol. 361 (2018).

<sup>45</sup>David Décary-Héту et Luca Giommoni, « Do police crackdowns disrupt drug cryptomarkets? A longitudinal analysis of the effects of Operation Onymous », *Crime, Law and Social Change*, vol. 67, n° 1 (février 2017), p. 55 à 75 ; et Hiramoto et Tsuchiya, « Measuring dark web marketplaces via bitcoin transactions ».

<sup>46</sup>Bhaskar, Linacre et Stephen, « The economic functioning of online drugs markets » ; et Joe Van Joe Van Buskirk *et al.*, « The recovery of online drug markets following law enforcement and other disruptions », *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 173 (2017), p. 159 à 162 ; et *Rapport mondial sur les drogues 2023*.

<sup>47</sup>Isak Ladegaard, « Open secrecy: how police crackdowns and creative problem-solving brought illegal markets out of the shadows », *Social Forces*, vol. 99, n° 2 (décembre 2020), p. 532 à 559.

<sup>48</sup>Marie-Helen Maras *et al.*, « Decoding hidden darknet networks: what we learned about the illicit fentanyl trade on AlphaBay », *Journal of Forensic Sciences*, vol. 68, n° 5 (septembre 2023).

PGP, ou Pretty Good Privacy, est un programme qui sécurise les communications grâce au chiffrement et au déchiffrement des messages, à l'authentification des signatures numériques et au chiffrement des fichiers. Mis au point par Phil Zimmermann en 1991, il a été pionnier en matière de logiciel de chiffrement à clef publique. Il chiffre et déchiffre textes, courriels, fichiers et autres suivant la norme OpenPGP (RFC 4880) de chiffrement des données.

## 2. Médias sociaux – une disponibilité accrue au niveau local

20. Les plateformes de médias sociaux classiques ont commencé à être utilisées pour le commerce local de drogues illicites et de substances aux effets similaires mais non placées sous contrôle. Actuellement, des milliers de petits revendeurs écoulent des drogues dans des communautés en ligne locales, mais on ne sait pas précisément quelle est l'ampleur du problème ni quels sont les pays les plus touchés<sup>49</sup>. Ces contenus inappropriés sont largement accessibles aux enfants et aux adolescents, et cette activité ne concerne pas que des plateformes isolées. Le paysage des médias sociaux est en constante évolution et les applications les plus prisées varient au fil du temps et selon les tranches d'âge<sup>50</sup>. Chaque plateforme offre aux vendeurs potentiels un espace qu'il est possible d'adapter aux fins de la vente de drogues<sup>51</sup>.

21. Les personnes qui souhaitent se procurer de la drogue par l'intermédiaire des médias sociaux peuvent commencer par rechercher des hashtags liés aux drogues, par suivre des comptes sur lesquels des drogues sont proposées à la vente au moyen de photos et de vidéos de produits, ou par surveiller les commentaires, hashtags et émojis se rapportant aux messages en question. Elles peuvent entrer en contact avec des vendeurs se trouvant à proximité, qui leur communiquent alors leurs coordonnées en utilisant généralement des applications de messagerie qui assurent un chiffrement de bout en bout et permettent l'envoi de messages

<sup>49</sup>États-Unis, Drug Enforcement Administration (DEA), « DEA Washington warns of deadly counterfeit drugs on social media », communiqué de presse, 23 juillet 2021 ; Ashly Fuller *et al.*, « Understanding and preventing the advertisement and sale of illicit drugs to young people through social media: a multidisciplinary scoping review », *Drug and Alcohol Review* (2023).

<sup>50</sup>Brooke Auxier et Monica Anderson, « Social media use in 2021 » (Washington D.C., Pew Research Center, 2021) ; Emily A. Vogels, Risa Gelles-Watnick et David Massarat, « Teens, social media and technology 2022 » (Washington D.C., Pew Research Center, 2022) ; États-Unis, Département de la santé et des services sociaux, « Social media and youth mental health: the U.S. Surgeon General's Advisory » (Washington D.C., Office of the U.S. Surgeon General, 2023).

<sup>51</sup>Robin van der Sanden *et al.*, « The use of Discord servers to buy and sell drugs », *Contemporary Drug Problems*, vol. 49, n° 4 (avril 2022), p. 453 à 477.

temporaires, avec suppression de la communication après un certain temps, ou grâce à des réseaux privés virtuels. La transaction finale, où les drogues sont échangées contre de l'argent, se déroule habituellement « en tête-à-tête » au niveau local, dans un lieu public ou par livraison à domicile, souvent dans l'heure qui suit<sup>52</sup>.

22. Les médias sociaux constituent un moyen d'acquisition très pratique, qui a élargi les possibilités offertes aux acheteurs et supprimé les barrières d'âge imposées dans les chaînes d'approvisionnement traditionnelles. C'est parmi les adolescentes et adolescents de 16-17 ans que l'achat de drogues par l'intermédiaire des médias sociaux est le plus répandu. Les personnes qui s'approvisionnent par l'intermédiaire des médias sociaux ont tendance à avoir une plus faible maîtrise de soi, des problèmes de santé mentale qui se manifestent par une grande détresse psychologique, un comportement de jeu compulsif et une utilisation excessive d'Internet<sup>53</sup>.

23. Les quelques travaux de recherche qui ont été réalisés indiquent que ce sont surtout du cannabis et de la cocaïne, et dans une moindre mesure de la 3,4 méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), qui sont mis en vente. On observe certaines différences entre les cryptomarchés et les marchés basés sur les médias sociaux en ce qui concerne les quantités moyennes proposées à la vente. La cocaïne est vendue en plus petites quantités sur les médias sociaux (5 grammes environ) que sur les cryptomarchés (15 grammes environ), et les quantités de cannabis vendues tournent autour de 10 grammes sur les médias sociaux, contre 20 grammes sur les cryptomarchés<sup>54</sup>. Ce commerce concerne également l'usage non thérapeutique de médicaments soumis à prescription, que des groupes de patientes et patients vulnérables peuvent obtenir en passant par les médias sociaux<sup>55</sup>. Aux

<sup>52</sup>Silje Anderdal Bakken et Jakob Demant, « Sellers'risk perceptions in public and private social media drug markets », *International Journal of Drug Policy*, vol. 73 (2019), p. 255 à 262 ; Jakob Demant *et al.*, « Drug dealing on Facebook, Snapchat and Instagram: a qualitative analysis of novel drug markets in the Nordic countries », *Drug and Alcohol Review*, vol. 38, n° 4 (mai 2019), p. 377 à 385 ; Leah Moyle *et al.*, « # Drugsforsale: an exploration of the use of social media and encrypted messaging apps to supply and access drugs », *International Journal of Drug Policy*, vol. 63 (2019), p. 101 à 110 ; et *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2.

<sup>53</sup>Atte Oksanen *et al.*, « Social media and access to drugs online: a nationwide study in the United States and Spain among adolescents and young adults », *European Journal of Psychology Applied to Legal Context*, vol. 13, n° 1 (janvier 2021), p. 29 à 36 ; Robin van der Sanden *et al.*, « Predictors of using social media to purchase drugs in New Zealand: findings from a large-scale online survey », *International Journal of Drug Policy*, vol. 98, art. n° 103430 (décembre 2021) ; et van der Sanden *et al.*, « The use of Discord servers to buy and sell drugs ».

<sup>54</sup>Kim Moeller, Rasmus Munksgaard et Jakob Demant, « Illicit drug prices and quantity discounts: a comparison between a cryptomarket, social media, and police data », *International Journal of Drug Policy*, vol. 91, art. n° 102969 (2021).

<sup>55</sup>Mackey, Liang et Strathdee, « Digital social media, youth, and non-medical use of prescription drugs ».

États-Unis, la Drug Enforcement Administration a trouvé des comprimés de contrefaçon qui étaient présentés comme des opioïdes et des benzodiazépines sur des applications de médias sociaux très répandues<sup>56</sup>. Sur Twitter, moins de 1 % des tweets relatifs à la vente de drogues concernaient des opioïdes. Parmi ces tweets, 90 % contenaient des liens hypertextes, dont la moitié seulement fonctionnaient. Les liens qui fonctionnaient menaient généralement vers des sites Web vendant illégalement des médicaments soumis à prescription<sup>57</sup>.

### 3. Plateformes de commerce électronique légitimes

24. Ces dernières années, dans le cadre de ses projets mondiaux, l'OICS a encouragé la coopération volontaire entre les gouvernements et les entreprises de commerce électronique, afin d'éviter que leurs cybermarchés ne servent à la commercialisation illicite de précurseurs, de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical. Ces projets consistent à surveiller, sur les principales plateformes de commerce électronique légitimes, les offres publiées par des vendeurs suspects ainsi que les demandes émanant d'acheteurs potentiels. La plupart de ces annonces suspectes portent sur des précurseurs et sur des substances d'apparition récente ou non contrôlées, que seules des personnes bien informées sont en mesure de remarquer, plutôt que sur des substances placées sous contrôle international. Les plateformes de commerce électronique interentreprises sont plus exposées à ce type d'utilisation abusive que celles de commerce d'entreprise à consommateur<sup>58</sup>.

25. Dans le cadre du Programme GRIDS, plus d'une dizaine de réunions régionales et interrégionales ont été organisées en vue de faciliter la coopération volontaire ou les partenariats public-privé entre les pouvoirs publics et les entreprises les plus exposées aux risques d'abus, à savoir celles des secteurs de la fabrication, de la commercialisation, de la circulation et de la monétisation et du secteur des services liés à Internet<sup>59</sup>. Parmi les participants à ces réunions figuraient des entreprises opérant dans des domaines tels que le commerce électronique, les médias sociaux, l'enregistrement de noms de domaine et les moteurs de recherche, leur objectif étant d'éviter de devenir la cible du trafic de

substances dangereuses, c'est-à-dire de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes synthétiques à usage non médical, ainsi que de leurs précurseurs chimiques. Dans le cadre des réunions, plus d'une centaine de recommandations pratiques ont abouti à l'élaboration de deux séries de documents d'orientation sur la promotion des partenariats entre les pouvoirs publics et les prestataires de services liés à Internet ; ces documents exposent les problèmes couramment observés et comportent des recommandations pratiques et des listes de contrôle faciles à suivre, tant pour les gouvernements que pour leurs partenaires du secteur privé.

26. La mise en œuvre des recommandations contenues dans ces documents s'est traduite par des résultats concrets, avec notamment la détection dans un pays d'Afrique, sur une importante plateforme de commerce électronique, de références suspectes consistant dans des produits à haut dosage en tramadol et du chlorhydrate de kétamine. Les autorités gouvernementales ont demandé à l'entreprise de commerce électronique concernée de les aider à identifier le vendeur, ce qui a permis de procéder à des arrestations et à des saisies de produits illicites. De la même manière, une grande entreprise de commerce électronique opérant en Amérique latine a repéré plusieurs offres suspectes de kratom (*Mitragyna speciosa*), une substance végétale non placée sous contrôle ; grâce au réseau de points de contact du Programme GRIDS, elle a pu communiquer les informations voulues aux autorités concernées, ce qui a permis d'identifier et d'arrêter le vendeur en ligne. Si ces deux affaires ont abouti à l'identification et à l'arrestation des responsables de ce commerce ainsi qu'à la saisie des substances illicites, de telles enquêtes exigent beaucoup de moyens et, dans bien des cas, les plateformes contactées se contentent de supprimer les annonces en question, généralement dans un délai de 24 heures.

### 4. Cyberpharmacies et télémédecine

27. Comme l'OICS l'a indiqué à l'époque<sup>60</sup>, l'achat de médicaments en dehors des chaînes d'approvisionnement légitimes était déjà un phénomène croissant en 2009. De récentes études ont montré qu'il persistait, les deux tiers des pays du monde ne disposant d'aucune loi réglementant expressément les ventes de produits médicaux sur Internet. Cela pose un grave problème de santé publique, car les consommateurs et consommatrices sont nombreux à utiliser Internet pour établir leur propre diagnostic et se soigner par eux-mêmes<sup>61</sup>.

<sup>56</sup>États-Unis, DEA, « DEA Washington warns of deadly counterfeit drugs on social media ».

<sup>57</sup>Tim K. Mackey *et al.*, « Twitter-based detection of illegal online sale of prescription opioid », *American Journal of Public Health*, vol. 107, n° 12 (décembre 2017), p. 1910 à 1915 ; et Tim K. Mackey et Gauurvika Nayyar, « Digital danger: a review of the global public health, patient safety and cybersecurity threats posed by illicit online pharmacies », *British Medical Bulletin*, vol. 118, n° 1 (juin 2016), p. 110 à 126.

<sup>58</sup>E/INCB/2022/4.

<sup>59</sup>Ibid.

<sup>60</sup>*Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.09.XI.6).

<sup>61</sup>Hock, Xuan Lee et Wah Chan, « Regulating online pharmacies ».



28. La vente en ligne de produits médicaux occupe une place de plus en plus importante dans les systèmes de santé à l'échelle internationale. Les cyberpharmacies sont des plateformes sur lesquelles sont proposées à la vente des substances soumises à prescription mais aussi des drogues illicites. Si un grand nombre de ces pharmacies sont légitimes et agréées, les sites illégaux dominent le marché mondial<sup>62</sup>. Les médicaments ne devant être délivrés que sur ordonnance font couramment l'objet de recherches sur Internet, et le commerce mondial de produits pharmaceutiques illicites est estimé à 4,4 milliards de dollars. Une opération internationale dirigée par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en 2021 a conduit à la fermeture de milliers de fausses pharmacies en ligne qui proposaient des produits illicites, principalement des kits de dépistage de la maladie à coronavirus (COVID-19) contre-faits ou non autorisés. Des travaux de recherche confirment que le phénomène progresse rapidement, mais on ne connaît pas l'ampleur réelle de ce marché<sup>63</sup>.

29. Il est possible de trouver des cyberpharmacies par une simple recherche en ligne, en utilisant les termes « pharmacie », « pharma » ou « pharm ». Ces recherches donnent des résultats conduisant à une adresse Internet (URL) de site Web qui propose des drogues, avec les coordonnées voulues. Les cyberpharmacies renseignent sur la disponibilité de diverses substances, les conditions d'expédition, les informations nécessaires pour la transaction finale et la marche à suivre pour échanger le produit contre de l'argent<sup>64</sup>. Elles proposent également des liens publicitaires au moyen de commentaires concernant des annonces consacrées à des sujets connexes sur les médias sociaux. Dans les commentaires, elles fournissent des informations sur la manière de les contacter à l'aide d'autres plateformes de messagerie chiffrée, et elles répondent aux demandes concernant la disponibilité et le prix des drogues<sup>65</sup>.

30. Une enquête menée aux États-Unis au plus fort de la pandémie de COVID-19 a révélé que 18 % des personnes interrogées achetaient en ligne des médicaments soumis à prescription, en passant par des sites de réseaux sociaux

tels que Tumblr, Wickr et Pinterest pour trouver des cyberpharmacies<sup>66</sup>. D'après une enquête menée auprès de patients ambulatoires en Hongrie, les personnes qui réalisaient souvent des achats en ligne avaient davantage tendance à acheter également des médicaments en ligne<sup>67</sup>. Selon une étude comparant les niveaux de sécurité ressentie lors de l'achat en ligne de médicaments soumis à prescription, les cyberpharmacies étaient perçues comme « relativement sûres », tandis que le recours à des applications de communication chiffrée (par exemple Kik, QQ, Telegram et WeChat) pour réaliser des transactions portant sur des médicaments était considéré comme moins sûr. Les hommes avaient plus tendance à voir toutes les plateformes en ligne comme des outils assurant au moins une certaine sécurité<sup>68</sup>.

31. Le principal problème des cyberpharmacies est qu'elles n'offrent aucune garantie quant à la qualité des produits achetés. On estime que 96 % des cyberpharmacies ne respectent pas les conditions légales ni les exigences de sécurité, et il est même arrivé que certaines volent les informations associées aux cartes de crédit de leur clientèle. Les consommateurs et les consommatrices n'ont aucun moyen de savoir si les produits achetés auprès de cyberpharmacies sont contrefaits, non autorisés, voire illégaux. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 50 % des médicaments achetés sur des sites illégaux sont des produits de contrefaçon<sup>69</sup>. Les médicaments falsifiés peuvent être dangereux car ils contiennent parfois des principes actifs en dosage insuffisant ou de qualité inférieure, voire des ingrédients qui ne sont pas les bons. Beaucoup de cyberpharmacies ne demandent aucune preuve qu'une ordonnance médicale a bien été délivrée par un médecin. Elles demandent parfois aux acheteurs potentiels de remplir un questionnaire médical, mais ces questionnaires sont souvent incomplets<sup>70</sup>. La mise en œuvre de stratégies commerciales douteuses ne fait qu'aggraver le tout. Un grand nombre de cyberpharmacies ne signalent pas les effets secondaires des médicaments proposés à la vente mais cherchent à être persuasives, ce qui révèle un intérêt pour les ventes et les profits plutôt que pour la sécurité des consommateurs et consommatrices.

<sup>62</sup>András Fittler *et al.*, « Consumers turning to the Internet pharmacy market: cross-sectional study on the frequency and attitudes of Hungarian patients purchasing medications online », *Journal of Medical Internet Research*, vol. 20, n° 8 (août 2018) ; et Neal Shah, Jiawei Li et Tim K. Mackey, « An unsupervised machine learning approach for the detection and characterization of illicit drug-dealing comments and interactions on Instagram », *Substance Abuse*, vol. 43, n° 1 (2022), p. 273 à 277.

<sup>63</sup>INTERPOL, « Thousands of fake online pharmacies shut down in INTERPOL operation », 8 juin 2021 ; INTERPOL, « USD 11 million in illicit medicines seized in global INTERPOL operation », 20 juillet 2022 ; et Grazia Orizio *et al.*, « “Save 30% if you buy today”: online pharmacies and the enhancement of peripheral thinking in consumers », *Pharmacology and Drug Safety*, vol. 19, n° 9 (septembre 2010), p. 970 à 976.

<sup>64</sup>Orizio *et al.*, « “Save 30% if you buy today” ».

<sup>65</sup>Shah, Li et Mackey, « An unsupervised machine learning approach ».

<sup>66</sup>Charlotte Moureaud *et al.*, « Purchase of prescription medicines via social media: a survey-based study of prevalence, risk perceptions, and motivations », *Health Policy*, vol. 125, n° 11 (novembre 2021), p. 1421 à 1429.

<sup>67</sup>Fittler *et al.*, « Consumers turning to the internet pharmacy market ».

<sup>68</sup>Moureaud *et al.*, « Purchase of prescription medicines via social media ».

<sup>69</sup>Hock, Xuan Lee et Wah Chan, « Regulating online pharmacies » ; Bryan A. Liang et Tim Mackey, « Searching for safety: addressing search engine, website, and provider accountability for illicit online drug sales », *American Journal of Law and Medicine*, vol. 35, n° 1 (2009), p. 125 à 184 ; et Orizio *et al.*, « “Save 30% if you buy today” ».

<sup>70</sup>Agence européenne des médicaments, « Buying medicines online ». Disponible à l'adresse suivante : [www.ema.europa.eu](http://www.ema.europa.eu) ; et Moureaud *et al.*, « Purchase of prescription medicines via social media ».

## 5. Conséquences sur le trafic et l'usage non médical de drogues

32. Internet a stimulé le commerce international de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques. Les groupes criminels transnationaux organisés se procurent les produits chimiques nécessaires à la fabrication de nouvelles substances psychoactives puissantes auprès de fabricants clandestins qui les vendent comme étant « destinés à la recherche »<sup>71</sup>. Pendant la pandémie de COVID-19, ils se sont montrés capables de s'adapter et de trouver d'autres sources d'approvisionnement lorsque leurs fournisseurs habituels ont été neutralisés par les mesures de confinement<sup>72</sup>. En ce qui concerne le commerce international de précurseurs chimiques, Internet a donné lieu à une augmentation de l'offre. La plupart de ces précurseurs sont à « double usage » et les importants volumes échangés de façon licite font non seulement que les trafiquants n'ont pas de mal à se procurer ces substances, mais aussi qu'il est difficile pour les services de détection et de répression de détecter le trafic. Depuis plusieurs années, des annonces en ligne suspectes concernant des précurseurs font l'objet d'enquêtes pénales qui conduisent à des saisies de précurseurs détournés ainsi qu'à l'arrestation de personnes impliquées dans le trafic.

33. Les enquêtes concernant les annonces publiées sur le Web visible posent des difficultés aux gouvernements et aux services de détection et de répression. En surveillant l'activité sur Internet et en consultant les historiques de recherche, on peut se faire une idée des produits chimiques non placés sous contrôle qui intéressent les trafiquants. Par exemple, l'OICS a observé une corrélation positive entre le nombre de recherches lancées sur Internet concernant un certain précurseur de la MDMA (l'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P) et le nombre et le volume des saisies de ce même précurseur. Comme cette substance n'a aucun usage licite, une augmentation des recherches associée à une augmentation des saisies peut être un indicateur de la fabrication illicite de drogues<sup>73</sup>.

34. L'utilisation croissante des réseaux sociaux classiques et des applications chiffrées donne à penser que la distribution se fait de plus en plus à une échelle locale, dans des délais réduits. Aux niveaux régional et local, c'est-à-dire aux derniers maillons de la chaîne de distribution, il est difficile

pour les services de détection et de répression de perturber les transactions entre vendeurs et acheteurs, ceux-ci pouvant changer facilement de lieu de rencontre. Sur le long terme, cette distribution en ligne à caractère local pourrait donner lieu à des transformations plus radicales que d'autres modèles d'approvisionnement basés sur Internet. Le recours aux systèmes mondiaux de positionnement et aux points de dépôt dissimulés pourrait faire croître encore plus la disponibilité.

35. Cette disponibilité accrue concerne aussi des types de drogues qui sont par ailleurs difficiles à se procurer sur les marchés traditionnels<sup>74</sup>. Des hallucinogènes comme le diéthylamide de l'acide lysergique (LSD) et la psilocybine (champignons hallucinogènes) sont largement disponibles en ligne. D'autres substances soumises à des réglementations strictes et contenant des stupéfiants et des substances psychotropes sont également disponibles sur Internet. L'usage détourné de médicaments utilisés en psychiatrie et normalement délivrés sur ordonnance est un problème de santé mondial qui va s'aggravant. Ces produits comprennent les sédatifs, les stimulants du système nerveux central et d'autres médicaments, notamment les antidépresseurs, les antipsychotiques, les régulateurs de l'humeur et les médicaments destinés à traiter la démence. Bien qu'ils soient disponibles en ligne, leur offre sur Internet est encore négligeable ; les médicaments servant à traiter la dépendance aux opioïdes, qui sont largement disponibles en ligne, non seulement aux États-Unis mais aussi en Europe, sont une exception notoire<sup>75</sup>.

36. L'offre en ligne de fentanyl et d'autres opioïdes de synthèse est une grave source de préoccupation. L'arrivée incessante de versions nouvelles et modifiées d'opioïdes de synthèse constitue un défi pour les services de réglementation et les services de détection et de répression au niveau international<sup>76</sup>. De nombreux cryptomarchés ont mis en place des règles concernant le fentanyl ; les administrateurs tentent d'interdire les vendeurs affichant des prix trop bas, mais ceux-ci parviennent toujours à vendre clandestinement cette substance. Environ 10 % des drogues proposées sur les cryptomarchés sont des opioïdes et moins de 1 % de toutes les annonces concernent le fentanyl. Avec quelque 300 vendeurs actifs de fentanyl, ce sont de 27,3 kg à 39,3 kg

<sup>74</sup>Rapport mondial sur les drogues 2023, fascicule 2.

<sup>75</sup>Jack Cunliffe, David Décary-Héту et Thomas A. Pollak, « Nonmedical prescription psychiatric drug use and the darknet: a cryptomarket analysis », *International Journal of Drug Policy*, vol. 73 (2019), p. 263 à 272 ; et Isak Ladegaard, « Instantly hooked? Freebies and samples of opioids, cannabis, MDMA, and other drugs in an illicit E-commerce market », *Journal of Drug Issues*, vol. 48, n° 2 (avril 2018), p. 226 à 245.

<sup>76</sup>Kim Moeller et Bengt Svensson, « “Shop until you drop”: valuing fentanyl analogs on a Swedish Internet forum », *Journal of Drug Issues*, vol. 51, n° 1 (janvier 2021), p. 181 à 195 ; et Pardo *et al.*, « The dawn of a new synthetic opioid era ».

<sup>71</sup>Jonathan Caulkins, « Radical technological breakthroughs in drugs and drug markets: the cases of cannabis and fentanyl », *International Journal of Drug Policy*, vol. 94, art. n° 103162 (août 2021) ; et Bryce Pardo *et al.*, « The dawn of a new synthetic opioid era: the need for innovative interventions », *Addiction*, vol. 116, n° 6 (juin 2021), p. 1304 à 1312.

<sup>72</sup>Rapport mondial sur les drogues 2021, fascicule 5, *La COVID-19 et les drogues : impact et perspectives* (publication des Nations Unies, 2021).

<sup>73</sup>E/INCB/2022/4, par. 201 à 203.

de substance qui auraient été échangés sur le marché entre le 2 janvier et le 27 mars 2019<sup>77</sup> (1 kg de fentanyl est susceptible de tuer 500 000 personnes)<sup>78</sup>.

## 6. Partage d'informations en ligne

37. Les personnes qui font usage de drogues échangent des astuces et des conseils de dosage sur divers forums de discussion<sup>79</sup>. Si cette circulation d'informations témoigne d'une augmentation des ventes, elle peut également être mise à profit pour atténuer les conséquences néfastes de l'usage de drogues. Les services d'analyse des drogues peuvent toucher un public plus large en diffusant leurs avertissements par Internet. Du fait qu'ils analysent des échantillons souvent fournis par des personnes qui prennent de l'« ecstasy » dans le contexte de soirées de musique électronique, ces services sont en mesure de déterminer si les produits sont bien ce que les personnes en question pensent consommer. Internet est un bon moyen de diffuser rapidement ces informations à d'autres personnes faisant usage de ces substances. Dans les cas où les drogues sont coupées avec des substances dangereuses ou sont d'une puissance inhabituellement forte, ces informations peuvent sauver des vies. La plupart des personnes qui demandent des informations sur des drogues n'ont jamais été en contact avec les services d'analyse auparavant, et elles sont parfois sceptiques quant aux avertissements communiqués par les autorités. Les services d'analyse sont aussi utiles en ce qu'ils signalent aux autorités, qui peuvent ensuite faire suivre au système d'alerte précoce de l'Union européenne, les nouvelles substances psychoactives qu'ils identifient<sup>80</sup>.

38. Il existe plusieurs forums de discussion consacrés aux cryptomarchés. Si au départ ces forums étaient principalement le lieu de débats politiques libertaires, ceux-ci ont progressivement fait place à des questions logistiques plus pratiques, telles que les mises en garde contre les vendeurs frauduleux, les administrateurs peu fiables et les mesures de sécurité en ligne. Les discussions portent également sur les risques inhérents à l'usage de drogues et, comme les forums n'interdisent pas d'aborder la question du trafic, ces informations peuvent être très spécifiques à la situation locale et comprendre des avertissements sur la présence de drogues

<sup>77</sup>Roderic Broadhurst, Matthew Ball et Harshit Trivedi, « Fentanyl availability on darknet markets », *Trends and Issues in Crime and Criminal Justice*, vol. 590 (2020), p. 1 à 14 ; et Maras *et al.*, « Decoding hidden darknet networks ».

<sup>78</sup>États-Unis, DEA, « Facts about fentanyl ». Disponible à l'adresse suivante : [www.dea.gov/resources/facts-about-fentanyl](http://www.dea.gov/resources/facts-about-fentanyl).

<sup>79</sup>Aldridge, Stevens et Barratt, « Will growth in cryptomarket drug buying increase ».

<sup>80</sup>Claudio Vidal Giné *et al.*, « The utility of drug checking services as monitoring tools and more: a response to Pirona *et al.* », *International Journal of Drug Policy*, vol. 45 (2017), p. 46 et 47.

relatées<sup>81</sup>. Bien que cette mise en commun des connaissances soit une bonne chose, il est peu probable qu'elle donne lieu à des réductions significatives des dépenses de santé, les personnes qui utilisent les cryptomarchés étant rarement les plus vulnérables des personnes qui font usage de drogues<sup>82</sup>.

39. S'agissant des types de drogues qui peuvent être fabriquées directement par les personnes qui les consomment, des instructions sur les procédés les moins risqués sont échangées en ligne. Au lieu de synthétiser des précurseurs réglementés pour produire de la méthamphétamine, les gens ont appris à les extraire de produits transformés pouvant être achetés légalement, et ils ont mis en ligne les procédés à suivre<sup>83</sup>. Depuis quelque temps, on observe une utilisation croissante de produits spécialement conçus à cette fin, qui sont souvent des « précurseurs déguisés » ; plus proches des produits finals, ils nécessitent un traitement chimique moins lourd<sup>84</sup>.

40. Il a aussi été constaté que la diffusion des connaissances par Internet avait eu des effets inattendus sur les normes sociales et culturelles associées à l'usage de drogues. La légalisation du cannabis dans certains États peut ainsi avoir donné lieu à un recul du contrôle informel qu'exerce la société sur cette substance là où elle est illégale, ce qui contribue à sa normalisation. Dans les régions où le cannabis est légal, les points de distribution et les influenceurs et influenceuses opérant sur les médias sociaux promeuvent son usage comme participant d'un mode de vie sain, malgré des risques connus pour la santé<sup>85</sup>.

## 7. Traités internationaux

41. Les conventions internationales relatives au contrôle des drogues peuvent servir de fondement à l'extradition et à l'entraide judiciaire. L'article 6 de la Convention de 1988 porte

<sup>81</sup>Bancroft, « Responsible use to responsible harm » ; et Martin, Cunliffe et Munksgaard, *Cryptomarkets*.

<sup>82</sup>Sumnall, « The harm reduction impact of cryptomarkets ».

<sup>83</sup>Sabrina Vidal et David Décary-Héty, « Shake and bake: exploring drug producers' adaptability to legal restrictions through online methamphetamine recipes », *Journal of Drug Issues*, vol. 48, n° 2 (janvier 2018), p. 269 à 284.

<sup>84</sup>Silvia L. Cruz et Raúl Martín-del-Campo, « Synthetic opioids as new psychoactive substances (NPS) », in *Opioids: Pharmacology, Abuse, and Addiction*, Silvia L. Cruz, dir. publ. [Cham (Suisse), Springer International Publishing, 2022] p. 363 à 383.

<sup>85</sup>Silje Anderdal Bakken et Sidsel Kirstine Harder, « From dealing to influencing: online marketing of cannabis on Instagram », *Crime, Media, Culture: An International Journal*, vol. 19, n° 1 (mars 2023), p. 135 à 157 ; Brown, Reid et Myers, « "Let's talk about stealing sh\*t" » ; Samantha Hooper *et al.*, « "The perfect formula." evaluating health claims, products and pricing on cannabis dispensary websites in two recently legalized States », *Substance Use and Misuse*, vol. 57, n° 8 (mai 2022), p. 1207 à 1214 ; et Isak Ladegaard, « Cleansing frames: how digital "consumer reports" of cannabis and psychedelics normalise drug-taking and neutralise its counter-cultural potential », *Sociology* (2023).

sur l'extradition et l'article 7, sur l'entraide judiciaire. Bien que cette convention soit antérieure à l'utilisation généralisée d'Internet, ces deux articles sont toujours d'actualité. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 7, l'entraide judiciaire peut être demandée aux fins suivantes : a) recueillir des témoignages ou des dépositions ; b) signifier des actes judiciaires ; c) effectuer des perquisitions et des saisies ; d) examiner des objets et visiter des lieux ; e) fournir des informations et des pièces à conviction ; f) fournir des originaux ou des copies certifiées conformes de documents et dossiers pertinents, y compris des relevés bancaires, documents comptables, dossiers de sociétés et documents commerciaux ; g) identifier ou détecter des produits, des biens, des instruments ou d'autres choses afin de recueillir des éléments de preuve.

42. Pour renforcer leurs moyens d'action, les États Membres négocient actuellement une nouvelle convention des Nations Unies sur la cybercriminalité, qui a pour objet de lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Diverses organisations internationales [INTERPOL, Organisation mondiale des douanes (OMD), OMS et ONUDC] s'appuient sur Internet pour mieux lutter contre la drogue, et certaines conventions internationales traitent déjà des questions de cybercriminalité, mais il n'existe pour le moment aucun instrument international juridiquement contraignant sur ce sujet. Un large éventail de parties prenantes contribue à l'élaboration de la convention sur la cybercriminalité : organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et autres organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, établissements universitaires et entreprises du secteur privé. Élaborée à partir des communications écrites reçues des États Membres, la convention sur la cybercriminalité comprendra des dispositions générales, des chapitres sur l'incrimination, les mesures procédurales, la détection et la répression, la coopération internationale, l'assistance technique, les mesures préventives et le mécanisme d'application, et des dispositions finales.

## 8. Activités de réglementation

43. Les mesures réglementaires prises au niveau national pour lutter contre les opioïdes de synthèse et leurs précurseurs vont de l'incrimination générale de toutes les substances apparentées à un composé chimique donné, à une incrimination basée sur des évaluations individuelles de chaque substance. Quand certains pays appliquent des politiques moins restrictives, voire n'en appliquent pas du tout, d'autres exploitent ces failles<sup>86</sup>. Ainsi, les délinquants

exploitent les différences entre les réglementations nationales et achètent des opioïdes de synthèse et des substances apparentées dans un pays pour les vendre à prix d'or dans un autre. L'ensemble des opérations de cette chaîne de distribution sont conduites en ligne<sup>87</sup>. Quelques gouvernements ont mis en place une législation ou une réglementation visant spécialement les messages publiés sur Internet en rapport avec des précurseurs ; d'après les informations dont dispose l'OICS, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde et la Thaïlande sont dans ce cas.

44. Les cyberpharmacies illicites constituent une menace pour la sécurité des malades à l'échelle mondiale, car elles vendent des médicaments directement aux consommateurs ou consommatrices en l'absence d'ordonnance. Les mesures juridiques, réglementaires et répressives actuelles ne sont pas adaptées. Pour endiguer ce phénomène, les organismes de contrôle s'appuient de plus en plus souvent sur des programmes d'agrément<sup>88</sup>. L'OICS sait que certains pays, dont la Chine, appliquent des réglementations obligeant toutes les entités qui vendent des précurseurs sur Internet à se faire enregistrer auprès des autorités nationales compétentes. Plusieurs spécialistes proposent que la vente de médicaments sur Internet soit soumise à l'obtention d'une licence délivrée dans le cadre de programmes nationaux encadrant les cyberpharmacies, et suggèrent même que toutes les parties prenantes, y compris les sites Web, les moteurs de recherche et les prestataires de soins de santé, puissent se voir imposer des sanctions pénales. En 2014, le domaine « pharmacy » a été créé en complément des systèmes d'agrément nationaux. Les sociétés de moteurs de recherche exigent une « vérification » des vendeurs de médicaments sur Internet, mais elles ne sont pas tenues juridiquement responsables du fait qu'elles facilitent des activités illégales. Les cyberpharmacies installées dans l'Union européenne ont l'obligation de faire figurer sur leur site un logo commun qui renvoie à une liste en ligne de cyberpharmacies autorisées<sup>89</sup>.

## 9. Action des services de détection et de répression

45. Pour surveiller l'ensemble des opioïdes de synthèse, des produits analogues et de leurs précurseurs, il est essentiel de mettre en place une coopération au niveau

<sup>87</sup>Pardo *et al.*, « The dawn of a new synthetic opioid era » ; Peter Reuter, Bryce Pardo et Jirka Taylor, « Imagining a fentanyl future: some consequences of synthetic opioids replacing heroin », *International Journal of Drug Policy*, vol. 94, art. n° 103086 (août 2021).

<sup>88</sup>Hock, Xuan Lee et Wah Chan, « Regulating online pharmacies » ; et Mackey et Nayyar, « Digital danger ».

<sup>89</sup>Agence européenne des médicaments, « Buying medicines online » ; Hock, Xuan Lee et Wah Chan, « Regulating online pharmacies » ; E/INCB/2022/4 ; et Liang et Mackey, « Searching for safety ».

<sup>86</sup>Rapport mondial sur les drogues 2022.

international. Les services nationaux de détection et de répression doivent connaître les différents noms des produits chimiques et des équipements pour pouvoir enquêter sur les annonces suspectes de vente de précurseurs chimiques sur le Web visible. Pour explorer les pistes indiquées par l'OICS, il est par ailleurs nécessaire de mettre en place une coopération volontaire avec les entreprises privées liées à Internet et les mécanismes de surveillance mis sur pied par les gouvernements<sup>90</sup>. Les pistes fournies par l'OICS concernant des messages suspects publiés sur Internet en rapport avec des précurseurs ont permis de procéder à des saisies et de démanteler des réseaux criminels. En 2018, une enquête a débouché sur la saisie de près de 10 tonnes d'anhydride acétique, d'éphédrine et de kétamine, et permis d'identifier un envoi de méthamphétamine à destination de l'Australie en 2022<sup>91</sup>.

46. Les services de détection et de répression et les autorités judiciaires nationales doivent pouvoir compter sur les outils et les ressources nécessaires pour coordonner leur action. Le trafic et la cybercriminalité sont tous deux des priorités et les autorités devraient adopter des approches faisant intervenir plusieurs institutions, collaborer avec le secteur et mettre en place des groupes d'enquête en ligne, des équipes conjointes de travail opérationnelles et internationales et des interventions coordonnées<sup>92</sup>. Certains spécialistes des enquêtes sur la cybercriminalité ont signalé qu'ils se heurtaient actuellement à des obstacles juridiques dans leur lutte contre le trafic de précurseurs, notamment du fait d'entraves à la conservation des données relatives à l'enregistrement des adresses de protocole Internet et des noms de domaines.

47. Les services de détection et de répression ont obtenu des résultats positifs en mettant en pratique des mesures d'enquête innovantes contre le trafic de précurseurs et de produits chimiques non placés sous contrôle. Ces mesures comprennent la mise en ligne de fausses publicités pour des précurseurs ou des substances non soumises à contrôle sur des sites Web interentreprises ou des plateformes de médias sociaux ou autres, ainsi que des opérations d'infiltration destinées à la collecte d'informations sur les acheteurs et les vendeurs potentiels de produits chimiques apparentés. La mise en place d'autres activités d'infiltration permettrait de gagner en efficacité et de renforcer la coopération

<sup>90</sup>E/INCB/2021/4.

<sup>91</sup>Ibid.

<sup>92</sup>EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19* ; Harinam, « Dealings on the dark web » ; Mehdi Najafi, Hossein Zolfagharinia et Fatemeh Asadi, « Angels against demons: fight against smuggling in an illicit supply chain with uncertain outcomes and unknown structure », *Computers and Industrial Engineering*, vol. 176, art. n° 109007 (2023) ; et Lukas Norbutas, Stijn Ruiter et Rense Corten, « Believe it when you see it: dyadic embeddedness and reputation effects on trust in cryptomarkets for illegal drugs », *Social Networks*, vol. 63 (2020), p. 150 à 161.

transfrontière, y compris l'échange de données électroniques, lors des enquêtes<sup>93</sup>. L'OICS a organisé une formation aux enquêtes sur les annonces Internet suspectes concernant des précurseurs chimiques en juin 2023 ; l'exercice a mis en évidence l'intérêt de formations adaptées sur les spécificités de ces messages, lesquels apparaissent souvent sur le Web visible, contrairement aux messages relatifs aux nouvelles substances psychoactives elles-mêmes, qu'on trouve principalement sur le darknet.

#### D. Appui fourni par l'OICS aux gouvernements pour prévenir l'exploitation d'Internet

48. En 2009, l'OICS a publié les *Principes directeurs à l'intention des gouvernements pour la prévention de la vente illégale via l'Internet de substances placées sous contrôle international*, dans lesquels il recommandait que les gouvernements prennent tout un ensemble de mesures administratives, législatives et réglementaires pour enrayer la vente illégale de substances placées sous contrôle international, comme la Commission des stupéfiants en a pris note dans sa résolution 58/3.

49. En outre, l'OICS a mis au point des outils pratiques destinés à faciliter le commerce international de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international et, ainsi, à en assurer la disponibilité à des fins médicales et scientifiques. Ces outils comprennent le Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES), et le Système international de contrôle des drogues (IDS) grâce auquel l'OICS peut surveiller l'utilisation des substances placées sous contrôle. Pour faciliter le commerce international de précurseurs chimiques tout en empêchant leur détournement vers des circuits illicites, et pour aider les gouvernements à lutter contre le trafic de nouvelles substances psychoactives et d'opioïdes de synthèse à usage non médical qui ne sont pas placés sous contrôle international, l'OICS a aussi élaboré des systèmes en ligne qui permettent de surveiller le commerce et de faciliter la coopération, l'échange d'informations et les enquêtes conjointes entre gouvernements. Parmi ces outils figurent notamment le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), le Système électronique simplifié d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online Light), le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS), le Système de notification des incidents du Projet « Ion » (IONICS) et

<sup>93</sup>E/INCB/2022/4.

l'outil GRIDS Intelligence. En vue de renforcer la capacité des gouvernements à mettre en œuvre les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les modules d'apprentissage en ligne « INCB Learning » sont mis à la disposition des autorités nationales compétentes.

50. L'opération « Acronym », qui visait à s'attaquer au trafic de précurseurs sur le Web visible selon une démarche ciblée et limitée dans le temps, témoigne également du fait que les projets menés par l'OICS au niveau mondial ont permis de promouvoir efficacement la coopération volontaire entre les gouvernements et les entreprises de commerce électronique aux fins de la prévention de l'usage détourné de leurs cybermarchés. L'OICS a aussi aidé à identifier les obstacles pratiques et les problèmes juridiques qui gênaient les enquêtes sur les précurseurs et la cybercriminalité. Les obstacles et problèmes recensés étaient notamment les suivants : a) absence de réglementation nationale concernant la mise en vente ou la distribution de précurseurs, ou leur vente ou leur achat par un intermédiaire, sur un site Web ou sur des médias sociaux ; b) hésitation à ouvrir des enquêtes sur les messages suspects, qui pourraient être une tentative d'escroquerie et non une offre réelle de précurseurs ; et c) absence de preuves suffisantes quant au fait que la personne à l'origine de l'offre d'achat ou de vente d'un précurseur en ligne savait que la substance était destinée à la fabrication illicite de drogues, d'où une apparente absence de motifs justifiant l'ouverture d'une enquête pénale<sup>94</sup>. Ces obstacles et problèmes doivent être surmontés si l'on souhaite renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour engager des enquêtes sur les annonces en ligne suspectes.

51. La distribution de drogues en ligne étant par nature d'ampleur mondiale, y faire face demande une action concertée. Pour réduire le trafic de précurseurs fabriqués illicitement, il faut bien comprendre que prévenir les détournements des circuits licites est une responsabilité partagée qui nécessite une coopération entre les autorités nationales et les secteurs industriels<sup>95</sup>. Cette approche est de plus en plus importante pour identifier les nouvelles menaces et élaborer des ripostes efficaces. Le Programme GRIDS vise à renforcer les capacités nationales de lutte contre le trafic de nouvelles substances psychoactives, d'opioïdes de synthèse et de précurseurs de ces substances, ainsi qu'à aider les gouvernements à mettre en place des partenariats public-privé pour empêcher que le secteur des services liés à Internet (plateformes de commerce électronique, médias sociaux, moteurs de recherche et registres de noms de domaine, entre autres) ne soit exploité à des fins abusives<sup>96</sup>. Le Programme GRIDS consiste en des outils en ligne qui

constituent une infrastructure d'échange d'informations sur les groupes criminels organisés. Ces outils aident à prévenir le trafic qui s'appuie sur l'utilisation abusive de services légitimes liés à Internet. Ils comprennent des listes de contrôle et de surveillance de substances qui n'ont pas d'usage légitime connu et qui sont utilisées en remplacement de précurseurs placés sous contrôle.

52. Le Système IONICS permet aux gouvernements d'échanger en temps réel des informations sur les incidents liés aux nouvelles substances psychoactives et aux opioïdes de synthèse à usage non médical, tandis que l'outil GRIDS Intelligence facilite la communication entre les gouvernements concernant les incidents qui mettent en jeu des substances dangereuses, notamment quand celles-ci sont proposées sur Internet.

53. Les partenariats avec les sociétés de commerce électronique interentreprises jouent un rôle important pour ce qui est de dissuader les trafiquants de précurseurs d'exploiter le Web visible<sup>97</sup>. Le Programme GRIDS constitue une plateforme propre à favoriser la coopération avec les partenaires du secteur privé travaillant dans les domaines concernés, à savoir les services de paiement, les fabricants de produits chimiques et de médicaments, les services postaux, les services de messagerie express, les transitaires, les agences de messagerie aérienne et les services privés de courrier, de courrier express et de messagerie, ainsi que les registres de noms de domaines et les services et produits financiers d'apparition récente, tels que les services de porte-monnaie électronique, les prestataires de services liés aux actifs virtuels et les cryptomonnaies. Les résultats obtenus à l'issue des dialogues entre les gouvernements et ces secteurs ont été rassemblés dans plusieurs publications offrant des orientations pratiques aux professionnels.

54. Le Programme GRIDS constitue également une source d'informations pour les grandes entreprises de commerce électronique et de médias sociaux soucieuses de garder leurs plateformes à l'abri des activités illicites en rapport avec l'offre de substances suspectes et dangereuses. Les conseils prodigués ont trait aux mesures de coopération volontaire, à la surveillance des annonces suspectes et à la conduite d'enquêtes à leur sujet, et à l'adoption d'une approche équilibrée de la prévention du détournement et de la contrebande sur Internet<sup>98</sup>. L'expérience acquise récemment dans le cadre d'opérations ciblées appuyées par l'OICS a montré qu'il était aussi nécessaire, pour obtenir des résultats durables, de mener des enquêtes complémentaires visant à identifier les personnes ou entités qui cherchent à acheter ou à vendre.

<sup>94</sup>Ibid.

<sup>95</sup>E/INCB/2017/4 et E/INCB/2016/1.

<sup>96</sup>E/INCB/2022/1.

<sup>97</sup>E/INCB/2022/4.

<sup>98</sup>E/INCB/2021/1.

## E. Mesures prises par les services de détection et de répression, les services de santé publique et les collectivités face à l'usage de médicaments hors cadre thérapeutique

55. Pour les services de détection et de répression, l'ampleur et la diversité des activités illégales menées sur Internet sont un obstacle considérable à la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Dans le monde entier, ces services peinent à décourager efficacement le trafic en ligne, tant au niveau de la vente en gros que de la vente au détail. La dissuasion ciblée, visant en priorité des transactions de grande valeur ou à haut risque prédéterminées, peut leur permettre d'être plus efficaces<sup>99</sup>. Des opérations de détection et de répression sont conduites contre les administrateurs de sites du darknet, qui sont arrêtés et poursuivis. Malgré l'apparition de nouveaux cryptomarchés vers lesquels se dirigent les utilisateurs et utilisatrices après les opérations de répression, les efforts ne sont pas vains. Cibler les délinquants les plus actifs a pour effet de réduire la criminalité tout en créant de l'incertitude pour les autres personnes impliquées. Cette incertitude accrue engendre une augmentation des coûts sur toute la chaîne de distribution, les exigences en matière de procédures de sécurité opérationnelle devenant plus fortes<sup>100</sup>.

56. En outre, l'ajout d'un volet communication peut renforcer l'efficacité des opérations de répression<sup>101</sup>. Si Internet rend difficile l'identification des cibles, il permet aussi de les contacter beaucoup plus facilement. Les autorités peuvent faire savoir aux vendeurs particulièrement actifs qu'ils sont expressément visés par un programme en place, que les services de détection et de répression sont au courant de leurs activités et qu'ils s'efforcent de faire tomber leur anonymat. Cette action peut être menée en complément des arrestations, en vue de décourager les utilisateurs et utilisatrices, de la

<sup>99</sup>EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19* ; Najafi, Zolfagharinia et Asadi, « Angels against demons ».

<sup>100</sup>États-Unis, Département de la justice, « Three Germans who allegedly operated dark web marketplace with over 1 million users » ; Département de la justice, « Administrators of DeepDotWeb indicted for money-laundering conspiracy » ; Décary-Hétu et Giommoni, « Do police crackdowns disrupt drug cryptomarkets? » ; Isak Ladegaard, « We know where you are, what you are doing and we will catch you: testing deterrence theory in digital drug markets », *British Journal of Criminology*, vol. 58, n° 2 (mars 2018), p. 414 à 433 ; et Harold A. Pollack et Peter Reuter, « Does tougher enforcement make drugs more expensive? », *Addiction*, vol. 109, n° 12 (décembre 2014), p. 1959 à 1966.

<sup>101</sup>Nicholas Corsaro, Rod K. Brunson et Edmund F. McGarrell, « Problem-oriented policing and open-air drug markets: examining the Rockford pulling levers deterrence strategy », *Crime and Delinquency*, vol. 59, n° 7 (octobre 2013), p. 1085 à 1107.

même manière que des bannières d'avertissement réduisent la durée d'autres infractions relevant de la cybercriminalité<sup>102</sup>. Comme toutes les infractions commises par plusieurs coauteurs, le commerce en ligne de drogues placées sous contrôle repose sur la confiance entre vendeurs et acheteurs, notamment sur la confiance dans les compétences techniques des administrateurs des plateformes. Cette confiance a pu être brisée à plusieurs occasions, par exemple quand des services de détection et de répression ont pris le contrôle de sites qu'ils ont continué à exploiter après en avoir arrêté les administrateurs. De telles opérations peuvent contribuer à réduire le niveau global de confiance que placent acheteurs et vendeurs dans l'infrastructure technique du commerce de drogues en ligne, de la même manière que les opérations d'infiltration de la police poussent les revendeurs de drogues à adapter leurs pratiques<sup>103</sup>.

57. Internet offre également de nouveaux moyens pour les organismes de santé publique et les collectivités de mettre en œuvre des stratégies visant à prévenir l'usage de drogues, à proposer des services de traitement et de postcure, et à assurer la réinsertion sociale des personnes concernées. Les collectivités et la société civile jouent des rôles importants à cet égard. Les services d'analyse des drogues, par exemple, constituent un type de formation par les pairs, de mise en commun d'informations et de conseil pouvant même contribuer aux systèmes d'alerte rapide concernant les nouvelles substances psychoactives. Quels que soient les aspects positifs de ces interventions menées par les acteurs sanitaires et communautaires, il est important de garder à l'esprit que leur objectif devrait être de réduire les conséquences néfastes de l'usage non médical de drogues sans cautionner ni favoriser le trafic<sup>104</sup>.

## F. Conclusions et recommandations

58. Internet offre un certain potentiel pour ce qui est de renforcer le contrôle international des drogues et de prévenir leur usage non médical. Il facilite le commerce international de substances placées sous contrôle destinées à un usage médical, scientifique ou industriel. Les cyberpharmacies licites et la télémédecine permettent à des personnes qui vivent dans des régions reculées d'avoir accès à des

<sup>102</sup>David Maimon et Eric R. Louderback, « Cyber-dependent crimes: an interdisciplinary review », *Annual Review of Criminology*, vol. 2 (2019), p. 191 à 216.

<sup>103</sup>Bruce A. Jacobs, « Deterrence and deterrability », *Criminology*, vol. 48, n° 2 (mai 2010), p. 417 à 441 ; et Rasmus Munksgaard *et al.*, « Better bang for the buck? Generalizing trust in online drug markets », *British Journal of Criminology*, vol. 63, n° 4 (juillet 2023), p. 906 à 928.

<sup>104</sup>E/INCB/2016/1.

médicaments essentiels et à des consultations. Les travaux de recherche en cours aux niveaux mondial et national ouvrent la possibilité d'améliorer la détection précoce d'éventuels cas d'usage impropre d'Internet et de repérer les cyberpharmacies non agréées. Le partage d'informations en ligne entre les personnes qui font usage de drogues et les services de santé publique ou les collectivités peut permettre d'atténuer les conséquences néfastes de l'usage non thérapeutique de médicaments, de détecter les premiers signes de nouveaux usages et de mettre les personnes qui font usage de drogues en contact avec des services de traitement et d'autres services de santé. Dans ce domaine, l'objectif premier des pouvoirs publics reste de prévenir l'abus de substances, surtout chez les jeunes<sup>105</sup>. **L'OICS recommande que les gouvernements mènent des campagnes de prévention passant par la diffusion de messages de sensibilisation aux risques que présentent les drogues proposées sur les médias sociaux.**

59. Cependant, Internet ouvre également de nouvelles possibilités de trafic et d'usage non médical de drogues placées sous contrôle. Les différentes formes de trafic de drogues et de précurseurs facilité par Internet qui sont décrites dans le présent chapitre relèvent de la cybercriminalité transnationale et nécessitent à ce titre des mesures réglementaires et technologiques efficaces de la part des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé. Compte tenu des difficultés spécifiques qu'elles posent, les différentes formes de trafic de drogues facilité par Internet – via les cryptomarchés, les réseaux sociaux, les applications chiffrées, les plateformes de commerce électronique et les cyberpharmacies illicites – appellent toutes des mesures législatives et politiques adaptées aux rôles particuliers qu'elles jouent dans le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs<sup>106</sup>. Les plateformes en ligne légitimes de communication et de commerce de marchandises et de services ayant proliféré dans le monde, les trafiquants les mettent à profit pour parvenir à leurs fins. La communication et le commerce mondiaux s'appuient de plus en plus sur les progrès des technologies de l'information et sur la dématérialisation. Ces progrès facilitent aussi les activités illégales, vu que de plus en plus d'infractions sont commises en ligne et fusionnent avec celles commises hors ligne<sup>107</sup>. Même aux plus hauts niveaux du commerce illicite mondial de drogues, les contacts sont facilités par Internet et les communications chiffrées, et l'expansion de la distribution de drogues via les médias sociaux se traduit par une promotion croissante des drogues au niveau régional, une

disponibilité accrue et une mise en commun de connaissances entre les personnes qui font usage de drogues<sup>108</sup>. Les gouvernements sont donc instamment invités à s'assurer de disposer des moyens juridiques et opérationnels voulus pour traduire en justice les responsables des marchés opérant sur des plateformes de médias sociaux.

60. Pour relever ces défis, les organisations internationales, les gouvernements nationaux, les organismes de réglementation et les entreprises privées travaillant dans les secteurs concernés doivent coopérer. Les difficultés que pose l'identification des contenus illégaux sur Internet ne concernent pas uniquement le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques ; il s'agit d'un problème beaucoup plus général, celui des contenus en ligne qui encouragent des comportements illégaux. Il est difficile de trouver un bon équilibre entre les intérêts des personnes, du public et des entreprises concernées, tout dépendant du moment et du lieu. Les traditions juridiques sont très différentes d'un pays à l'autre, ce qui complique l'action visant à contrecarrer un phénomène de dimension internationale. La communauté internationale doit se concerter et mettre à profit les connaissances que possèdent, dans différentes organisations, les spécialistes de la cybercriminalité et du blanchiment d'argent, ainsi que du trafic de drogues et d'armes à feu, de la contrefaçon et d'autres formes de contrebande<sup>109</sup>.

61. Ces efforts continus supposent actuellement une coopération volontaire entre les pouvoirs publics et les entreprises de médias sociaux. Le trafic de drogues facilité par Internet et les médias sociaux conventionnels appelle des mesures nouvelles et concomitantes reposant sur des partenariats public-privé. Les efforts déployés à l'échelle internationale en vue de resserrer la coopération avec les cyberpharmacies offrent une illustration de ce qu'il est possible d'accomplir en termes de restriction de ce commerce. L'idée est de faire intervenir les secteurs public et privé ainsi que la société civile de manière nouvelle et innovante<sup>110</sup>. C'est quand les services de messagerie, les prestataires de services financiers et les entreprises de services Internet contribuent tous à l'application de la réglementation en matière de commerce électronique que les enquêtes des services de détection et de répression sont le plus efficace. Les partenariats public-privé qui visent à réglementer efficacement le commerce électronique de produits médicaux devraient consister dans la mise en œuvre de lignes directrices, de conseils et d'avertissements à l'échelle du secteur. La législation devrait aborder les risques associés aux cyberpharmacies illégales. Les cadres juridiques sont

<sup>105</sup> E/INCB/2019/1.

<sup>106</sup> Hoffman, « Shedding light on telemedicine and online prescribing » ; Mackey et Nayyar, « Digital danger » ; et Tim K. Mackey, Liang et Strathdee, « Digital social media, youth, and nonmedical use of prescription drugs ».

<sup>107</sup> EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19* ; et Maimon et Louderback, « Cyber-dependent crimes ».

<sup>108</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2023*, fascicule 2.

<sup>109</sup> E/INCB/2022/1.

<sup>110</sup> E/INCB/2021/1.



intrinsèquement nationaux et les demandes d'extradition de personnes suspectes doivent être harmonisées sur la base de traités ou de conventions<sup>111</sup>. L'OICS encourage les États parties à nouer des partenariats avec les entités du secteur privé qui sont susceptibles d'être prises pour cibles, afin de favoriser l'adoption de mesures volontaires visant à protéger l'intégrité, la réputation et la sécurité de leurs services. Il s'agit notamment d'allouer des ressources suffisantes et de se donner au niveau national des moyens et des capacités en matière d'enquêtes en ligne, ainsi que de resserrer la coopération aux échelles nationale et internationale afin de mettre en place un système de détection précoce des infractions commises à l'aide d'Internet.

62. Cela implique de trouver un consensus international et de donner aux gouvernements davantage de moyens de mobiliser le secteur privé, des efforts qui s'inscrivent sur le long terme. Pour permettre l'élaboration de mesures efficaces, les partenariats public-privé devraient faire intervenir les secteurs clefs, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales qui travaillent avec les personnes faisant usage de drogues. L'OICS est actif dans ce domaine et, par l'intermédiaire des gouvernements, collabore avec plusieurs acteurs essentiels du secteur privé, notamment avec des entreprises de médias sociaux, des services de paiement en ligne et des fournisseurs de services informatiques<sup>112</sup>. Du fait de leur portée mondiale, les services Internet utilisés pour le trafic soulèvent des questions complexes pour ce qui est de l'entraide judiciaire entre les gouvernements et les organismes de réglementation des différents pays. Les questions de compétence juridictionnelle et les différences entre les normes juridiques nationales concernant l'authenticité des preuves recueillies et la chaîne de preuve compliquent les mesures internationales de lutte contre les trafiquants.

63. **En particulier, eu égard aux efforts que déploie l'OICS dans le cadre de son Programme GRIDS pour aider les gouvernements à s'attaquer à la menace que représentent les drogues de synthèse, les États parties sont encouragés à faire ce qui suit :**

- **Repérer les entreprises du secteur privé, les groupes industriels et les parties prenantes qui sont susceptibles d'être pris pour cibles par les trafiquants de drogues de synthèse, comme les services d'entreprise à entreprise en ligne, les services d'entreprise à consommateur en ligne et les moteurs de recherche, les registraires de noms de domaines, les médias sociaux et les services financiers en ligne, afin de pouvoir, en collaboration avec eux, contribuer à prévenir le trafic de substances dangereuses qui passe par des services Internet.**
- **Se reporter à la liste des substances apparentées au fentanyl établie dans le cadre du Projet mondial « Partenariats opérationnels contre la distribution et la vente illicites d'opioïdes » (OPIOIDS), ainsi qu'aux autres listes de substances dangereuses n'ayant pas d'usage médical, scientifique ou industriel légitime connu qui ont été dressées dans ce même cadre, pour encourager les partenaires industriels à s'abstenir volontairement de toute activité de fabrication, de commercialisation, d'importation, d'exportation ou de distribution des substances qui y sont énumérées, sauf à des fins de recherche et d'analyse.**
- **Collaborer avec le Programme GRIDS pour faciliter les partenariats public-privé, le dialogue et la coopération entre les pouvoirs publics et l'industrie à l'aide d'outils tels que les orientations pratiques pour la coopération volontaire entre les pouvoirs publics et l'industrie dans les secteurs du commerce électronique et des services liés à Internet, conçues par l'OICS pour prévenir le trafic d'opioïdes synthétiques, de fentanyl et de substances dangereuses apparentées.**
- **Nommer au titre du Programme GRIDS, au niveau national, des points de contact actifs au sein de la police, des douanes, des services postaux et des services de réglementation sanitaire et de contrôle des drogues, de sorte qu'ils échangent des informations sur les envois suspects et les saisies par l'intermédiaire du système IONICS de l'OICS, afin d'encourager davantage les actions conjointes avec le secteur privé qui visent à combattre, à désorganiser et à démanteler les réseaux de trafic qui exploitent les services Internet et services de commerce électronique.**
- **Utiliser les outils de lutte contre le trafic en temps réel qu'offre le système IONICS, dont GRIDS Intelligence HD, ELITE (eLearning Individual Training Environment) et autres, pour produire des renseignements grâce auxquels il serait possible de mener des interventions ainsi que d'identifier les trafiquants qui exploitent les services Internet et le commerce électronique et de cerner les liens qu'ils entretiennent entre eux.**

<sup>111</sup> Hock, Xuan Lee et Wah Chan, « Regulating online pharmacies ».

<sup>112</sup> EMCDDA et Europol, *EU Drug Markets: Impact of COVID-19* ; et E/INCB/2022/1.